



efappe@yahoo.fr
Tél. : 06 09 72 28 51
<http://efappe.epilepsies.fr>

EFAPPE
36 rue Saint-Robert
38120 Saint-Egrève

- ◆ Association représentative des malades, agrément DGS n° 2012AG0029
- ◆ Organisme de formation n° 82380547838
- ◆ Association reconnue d'intérêt général
- ◆ Membre du Comité National pour l'Épilepsie

Associations membres

Accueil Epilepsies Grand Est



Épilepsie et handicap

Le Comité National pour l'épilepsie a écrit une synthèse pour rendre compte aux Pouvoirs Publics des constats et besoins à prendre en compte pour améliorer le soin et la vie des 500.000 personnes et leurs familles concernées par l'épilepsie en France.

Devant une épilepsie qui commence, la première urgence est le diagnostic et la mise en place du traitement. Un retard de diagnostic et de traitement adapté peut créer un handicap ou l'aggraver. Certaines épilepsies sont curables, ont un bon pronostic. D'autres handicapent.

La grande majorité des épilepsies, bien diagnostiquées et bien soignées, ne crée pas de handicap. La personne épileptique peut vivre normalement. Une hygiène de vie adaptée peut être nécessaire pour ne pas déséquilibrer le traitement, pour éviter les crises d'épilepsie.

L'épilepsie est une maladie invalidante qui peut perturber la vie (handicap) dès ses 1^{ères} manifestations.

Il faut adresser l'impact sur la vie quotidienne sans attendre pour éviter les accidents, l'apparition ou l'aggravation d'une déficience cognitive, mentale, physique et pour minimiser le handicap.

EFAPPE se préoccupe en particulier des personnes qui ont des déficiences liées à leur épilepsie et nécessitent une attention particulière à laquelle le système médico-social répond trop partiellement.

Quand l'épilepsie est pharmaco-résistante, les crises créent un handicap mais pas seulement. Une épilepsie sévère associée à d'autres déficiences graves est considérée comme un handicap rare. Une épilepsie rare est une maladie rare.